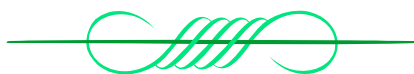


COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016



LE CONSEIL MUNICIPAL, s'est réuni sous la Présidence de M. Gilbert PERUGINI, Maire de la Commune de Cuers, sur convocation adressée, à chaque Conseiller le 25 mars 2016, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, accompagnée de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse des différents points à débattre

ETAIENT PRESENTS :

M. PERUGINI Gilbert, Mme RIQUELME Martine, M. RODULFO Michel, Mme VERITE Nadège, Mme BAUDINO Nicole, M. BAZILE Benoît, Mme VARIN Françoise, M. JACOB André, M. TENAILLON Jacques, M. GARCIA Michel, M. POIRAUDEAU Fabrice, Mme ASCH Marie-Claude, Mme GAMBINO Laura, Mme CHASSIN Martine, Mme LIONS Marilène, Mme VAILLANT Céline, Mme DE PIERREFEU Armelle, M. METTE Philippe, Mme AMBROGIO Séverine, M. RICHARD Gérard, M. CABRI Gérard, Mme MARTEDDU Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : M. TARDIVET Jacques, M. MALFATTO Jean, Mme SOULIER-BARTHERE Isabelle, M. GASQUET Patrick, Mme JAID Lydie, M. RIZO Alain, M. ISTACE Nicolas, M. HEYNDRICKX Sébastien, Mme BASSET Laurence, M. GALEA Michel, M. BONETTI Jean.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme RIQUELME Martine a été désignée comme secrétaire de séance **PAR 20 VOIX POUR ET 02 ABSTENTIONS.**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, adopte le compte-rendu de la séance du 10 mars 2016.

I – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1. TAUX D'IMPOSITION 2016

RAPPORTEUR : Mme VERITE

Mme VERITE propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux des trois taxes pour l'exercice 2016.

VU le projet du budget primitif de l'année 2016 duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales (sections d'investissement et de fonctionnement) s'élèvent à 18 976 471,17 € alors que les recettes (sections d'investissement et de fonctionnement) totalisent 12 025 460,17 €.

CONSIDERANT qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 6 951 011,00 € à couvrir par le produit des impositions locales.

Mme VERITE propose de ne pas augmenter les taux de taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti et de les maintenir à :

- 17,80 % pour la taxe d'habitation,
- 33,32 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 31,53 % pour la taxe sur les propriétés non bâties.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 17 VOIX POUR 02 CONTRE ET 03 ABSTENTIONS.

DECIDE en conséquence, de fixer à titre prévisionnel à la somme de 6 951 011,00 € (SIX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE ET UN MILLE ONZE EUROS) le montant du produit fiscal attendu au titre de l'exercice 2016.

FIXE, comme suit, les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2016 :

- 17,80 % pour la taxe d'habitation,
- 33,32 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 31,53 % pour la taxe sur les propriétés non bâties.

2. BUDGETS PRIMITIFS 2016

- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET DE LA VILLE
RAPPORTEUR : M. RODULFO

M. RODULFO expose à l'assemblée l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

«... le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice. »

La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.

M. RODULFO précise que l'état des restes à réaliser 2015 est de 1 288 984,72 € en dépenses d'investissement et 322 408,24 € en recettes d'investissement, soit un solde de - 966 576,48 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 16 VOIX POUR, 02 CONTRE ET 04 ABSTENTIONS.**

DECIDE la reprise anticipée des résultats 2015 de la Ville de Cuers.

➤ **DE LA VILLE DE CUERS**
RAPPORTEUR : M. BAZILE

M. BAZILE expose aux Membres du Conseil Municipal que le 21 mars 2016 s'est réuni un Groupe de Travail Finances.

Le **BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE CUERS 2016** sera voté par nature au niveau des chapitres, avec chapitres opérations d'équipements pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres.

M. BAZILE rappelle que le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

LE BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE CUERS 2016 se résume ainsi :

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	RESTES A REALISER	1 288 984,72 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	59 953,83 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	9 500,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	89 859,85 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	762 691,44 €
	Opérations d'équipements : 366 979,60 €	
Opération n°1201	Aménagement quartier Pas Redon	305 741,66 €
Opération n°1202	Aménagement quartier Peireguins	61 237,94 €
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	2 937 204,73 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 065 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	161 346,17 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	127 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	207 200,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	841 308,56 €
	Opérations d'équipements : 5 100,00 €	
Opération n°1201	Aménagement quartier Pas Redon	5 100,00 €
Opération n°1202	Aménagement quartier Peireguins	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	460 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	70 250,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		4 226 189,45 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	RESTES A REALISER	322 408,24 €
Chapitre 13	Subventions	322 408,24 €
TOTAL	SOLDES D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	868 241,92 €
Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	868 241,92 €
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	3 035 539,29 €
Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	265 000,00 €
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement	98 334,56 €
Chapitre 13	Subventions	762 400,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	230 954,73 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 608 600,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	70 250,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		4 226 189,45 €

**DONT RECETTES DES OPERATIONS D'EQUIPEMENTS (propositions nouvelles),
POUR INFORMATION :**

Opération n°1201	Aménagement quartier Pas Redon	457 000,00 €
Opération n°1202	Aménagement quartier Peireguins	NEANT
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENTS		457 000,00 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	14 750 281,72 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 222 635,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	6 715 000,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	180 000,00 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante	1 845 148,00 €
Chapitre 66	Charges financières	922 943,99 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	230 954,73 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 608 600,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		14 750 281,72 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 851 578,72 €
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 851 606,72 €
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	12 898 675,00 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	150 000,00 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	473 475,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	9 402 900,00 €
Chapitre 74	Dotations et Participations	1 980 300,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	432 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	460 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		14 750 281,72 €

Soit un Budget Global de :

- Dépenses 18 976 471,17 €
- Recettes 18 976 471,17 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 16 VOIX POUR, 04 CONTRE ET 02 ABSTENTIONS.**

APPROUVE, après lecture, le **BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE CUERS** pour l'année 2016 ci-dessus défini.

- **REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU**
RAPPORTEUR : Mme RIQUELME

Mme RIQUELME expose à l'assemblée que le **SERVICE DE L'EAU** peut reprendre les résultats avant l'arrêt des comptes (article R2221-48-1 et R2221-90-1 du C.G.C.T). Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elles interviennent après la journée complémentaire et avant la date limite du vote du budget (article L2311-5).

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice. La délibération d'affectation du résultat doit intervenir après le vote du Compte Administratif.

La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.

Mme RIQUELME précise que l'état des restes à réaliser 2015 en dépenses d'investissement est de 16 128,48 € et à néant en recettes d'investissement, soit un solde de - 16 128,48 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 16 VOIX POUR, 04 CONTRE ET 02 ABSTENTIONS.**

DECIDE la reprise anticipée des résultats 2015 du budget du Service de l'Eau.

- **DU SERVICE DE L'EAU**
RAPPORTEUR : M. BAZILE

M. BAZILE expose aux Membres du Conseil Municipal que le 21 mars 2016 s'est réuni un Groupe de Travail Finances.

Le **BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU 2016** sera voté par nature au niveau des chapitres, avec chapitres opérations d'équipements pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres.

M. BAZILE rappelle que le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU 2016 se résume ainsi :

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	RESTES A REALISER	16 128,48 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	16 128,48 €
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	764 101,95 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	68 804,63 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	91 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	181 297,32 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	396 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	27 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		780 230,43 €

Pour information, sont comprises les dépenses nouvelles affectées aux deux opérations d'équipements :

Opération n°1201	Aménagement quartier Pas Redon	NEANT
Opération n°1202	Aménagement quartier Peireguins	NEANT

**SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	SOLDES D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	91 793,54 €
Chapitre 001	Soldes d'exécution d'investissement reporté	91 793,54 €
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	688 436,89 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	571 436,89 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	117 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		780 230,43 €

Pour information, sont comprises les recettes affectées aux deux opérations d'équipements :

Opération n°1201	Aménagement quartier Pas Redon	NEANT
Opération n°1202	Aménagement quartier Peireguins	NEANT

**SECTION D'EXPLOITATION
DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	833 327,55 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	43 030,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	47 500,00 €
Chapitre 66	Charges financières	37 360,66 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	17 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	571 436,89 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	117 000,00 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES		833 327,55 €

**SECTION D'EXPLOITATION
RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	506 327,55 €
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	506 327,55 €
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	327 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	300 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	27 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION RECETTES		833 327,55 €

Soit un Budget Global de :

- Dépenses 1 613 557,98 €
- Recettes 1 613 557,98 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 16 VOIX POUR, 03 CONTRE ET 03 ABSTENTIONS.**

APPROUVE, après lecture, le **BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU** pour l'année 2016, ci-dessus défini.

- **REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**
RAPPORTEUR : Mme BAUDINO

Mme BAUDINO expose à l'assemblée que le **SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT** peut reprendre les résultats avant l'arrêté des comptes (article R2221-48-1 et R2221-90-1 du C.G.C.T). Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elles interviennent après la journée complémentaire et avant la date limite du vote du budget (article L2311-5).

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état

de cause, avant la fin de l'exercice. La délibération d'affectation du résultat doit intervenir après le vote du Compte Administratif.

La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.

Mme BAUDINO précise que l'état des restes à réaliser 2015 en dépenses d'investissement est de 20 160 ,00 € et à néant en recettes d'investissement, soit un solde de – 20 160,00 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 16 VOIX POUR, 03 CONTRE ET 03 ABSTENTIONS.**

DECIDE la reprise anticipée des résultats 2015 du budget du service de l'assainissement.

➤ **DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**
RAPPORTEUR : M. BAZILE

M. BAZILE expose aux membres du Conseil Municipal que le 21 mars 2016 s'est réuni un Groupe de Travail Finances.

Le **BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2016** sera voté par nature au niveau des chapitres, avec chapitres opérations d'équipements pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres.

M. BAZILE rappelle que le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2016 se résume ainsi :

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	RESTES A REALISER	20 160,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	20 160,00 €
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	423 762,35 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	64 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	64 762,35 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	260 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	20 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		443 922,35 €

Pour information, sont comprises les dépenses nouvelles affectées aux deux opérations d'équipements :

Opération n°1201	Aménagement quartier Pas Redon	NEANT
Opération n°1202	Aménagement quartier Peireguins	NEANT

**SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	SOLDES D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	97 724,94 €
Chapitre 001	Soldes d'exécution d'investissement reporté	97 724,94 €
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	346 197,41 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	238 197,41 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	108 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		443 922,35 €

Pour information, sont comprises les recettes affectées aux deux opérations d'équipements :

Opération n°1201	Aménagement quartier Pas Redon	NEANT
Opération n°1202	Aménagement quartier Peireguins	NEANT

**SECTION D'EXPLOITATION
DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	655 618,19 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	143 195,39 €
Chapitre 012	Charges de personnel	66 195,00 €
Chapitre 66	Charges financières	38 030,39 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	62 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	238 197,41 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	108 000,00 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES		655 618,19 €

**SECTION D'EXPLOITATION
RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	353 268,19 €
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	353 268,19 €
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	302 350,00 €
Chapitre 70	Produits des services	32 500,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	99 850,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	150 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	20 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION RECETTES		655 618,19 €

Soit un Budget Global de :

- Dépenses 1 099 540,54 €
- Recettes 1 099 540,54 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 16 VOIX POUR, 04 CONTRE ET 02 ABSTENTIONS.

APPROUVE, après lecture, le BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT pour l'année 2016 ci-dessus défini.

- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET DE LA ZAC DES DEFENS
RAPPORTEUR : Mme VARIN

Mme VARIN expose à l'assemblée l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

«... le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation. »

La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.

Mme VARIN précise que l'état des restes à réaliser 2015 est à néant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 16 VOIX POUR, ET 06 ABSTENTIONS.

DECIDE la reprise anticipée des résultats 2015 du budget de la Z.A.C des Défens.

- DE LA ZAC DES DEFENS
RAPPORTEUR : M. BAZILE

M. BAZILE expose aux membres du Conseil Municipal que le 21 mars 2016 s'est réuni un Groupe de Travail Finances.

Le BUDGET PRIMITIF DE LA Z.A.C DES DEFENS 2016 sera voté par nature au niveau des chapitres, sans vote formel sur chacun des chapitres.

M. BAZILE rappelle que le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

LE BUDGET PRIMITIF DE LA Z.A.C DES DEFENS 2016 se résume ainsi :

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	3 263 265,81 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	3 263 265,81 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		3 263 265,81 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	SOLDES D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	1 505 224,75 €
Chapitre 001	Soldes d'exécution d'investissement reporté	1 505 224,75 €
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	1 758 041,06 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 758 041,06 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		3 263 265,81 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 263 265,81 €
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 263 265,81 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		3 263 265,81 €

**DE FONCTIONNEMENT
RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
TOTAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	3 263 265,81 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	3 263 265,81 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		3 263 265,81 €

Soit un Budget Global de :

- Dépenses 6 526 531,62 €
- Recettes 6 526 531,62 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 16 VOIX POUR 01 CONTRE ET 05 ABSTENTIONS.**

APPROUVE, après lecture, le **BUDGET PRIMITIF DE LA Z.A.C DES DEFENS** pour l'année 2016 ci-dessus défini.

**3. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MANDAT PASSE AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE «SAGEP»
RAPPORTEUR : Mme VERITE**

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L327-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1531-1,

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et à ses rapports avec la Maîtrise d'Oeuvre Privée dite loi MOP, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004,

VU la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des Sociétés Publiques Locales,

CONSIDERANT la délibération n°2012/06/01 en date du 26 juin 2012, approuvant la création de la Société Publique Locale (SPL) "SAGEP",

CONSIDERANT la délibération n°2015/06/25 en date du 30 juin 2015, autorisant M. le Maire à signer le contrat de mandat liant la Commune à la Société Publique Locale "SAGEP" en vue de réaliser un groupe scolaire,

Mme VERITE rappelle à l'assemblée qu'un contrat de mandat lie la Commune à la Société Publique Locale "SAGEP" en qualité de maître d'ouvrage délégué, en vue de réaliser la Requalification de l'Entrée Nord-Ouest du Centre-Ville.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier le programme dudit contrat en raison de :

- la réalisation des diagnostics amiante sur l'enrobé de l'avenue Pothonier et au lancement de la consultation des entreprises pour son réaménagement, y compris le carrefour avec l'avenue Foch, qui ont entraîné des missions complémentaires à réaliser par le mandataire : suivi du désamiantage, suivi des travaux supplémentaires,
- la réalisation du programme technique et fonctionnel détaillé de l'aménagement du jardin Suzanne Fournier a impacté la qualité de cet aménagement qui a dû être revue à la hausse.

CONSIDERANT par conséquent qu'il est nécessaire de modifier l'enveloppe financière initiale dudit contrat :

- conformément à l'article 2, suite aux modifications intervenues dans le programme et à l'approbation des avant-projets :

- ✓ Enveloppe initiale : 845 000 € TTC, valeur juin 2015
- ✓ **Enveloppe modifiée : 1 480 496 € TTC, valeur mars 2016 (cf. annexe n°1)**

CONSIDERANT par conséquent que la modification du programme implique des missions complémentaires à réaliser par le mandataire, sa rémunération conformément à l'article 14 du contrat de convention, est revue comme suit :

- ✓ Montant initial : 28 800 € TTC
- ✓ Rémunération complémentaire : 9 720 € TTC
- ✓ Nouveau montant : **38 520 € TTC**

Il convient donc d'apporter les modifications susvisées, par la signature d'un avenant n°1 au contrat de mandat notifié le 29 juillet 2015.

Mme VERITE propose donc aux Membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de mandat passé avec la SPL "SAGEP" en qualité de maître d'ouvrage délégué, en vue de réaliser la Requalification de l'Entrée Nord-Ouest du Centre-Ville.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 16 VOIX POUR, 01 CONTRE ET 05 ABSTENTIONS.**

DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de mandat passé avec la "SAGEP" en qualité de maître d'ouvrage délégué, en vue de réaliser la Requalification de l'Entrée Nord-Ouest du Centre-Ville et à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre cet avenant.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 25.

Le Maire,

Gilbert PERUGINI

Affiché à la porte de la Mairie
le 8 avril 2016 conformément à
l'article L2121-25 du Code Général
des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'Administration et les particuliers, le délai de recours de deux mois à l'encontre des délibérations ne court qu'à compter de la publication ou de l'affichage.